



# Rémunération des enseignants et enseignantes

**Ni aumône ni Pacte.**

**Le 1er mai, tous et toutes mobilisé·es pour  
nos retraites et nos salaires !**

COMMUNIQUÉ

Emmanuel Macron et le ministère de l'Éducation nationale ont dévoilé le plan de revalorisation des personnels enseignants, CPE et Psy-En.

Seule surprise par rapport aux dernières propositions du ministère, l'assurance pour ces personnels de voir leur fiche de paie augmenter d'un peu moins de 100 € en septembre quelle que soit leur ancienneté.

Les augmentations pourront aller jusqu'à 230 € net par mois et aucun titulaire n'aura une rémunération inférieure à 2000 € net par mois, ce dont la CGT Éduc'action se félicite.

Toutefois, l'enveloppe budgétaire dédiée à la partie revalorisation inconditionnelle étant fermée et largement insuffisante, ces annonces vont se traduire par des évolutions salariales très faibles tout au long de la carrière ce qui aggravera la perte d'attractivité.

Si les sommes annoncées ne sont pas négligeables, elles sont très loin de compenser des pertes de 15 à 25% de pouvoir d'achat après des années de gel de la valeur du point d'indice et l'inflation galopante de ces deux dernières années. Les enseignant·es français·es vont demeurer parmi les moins bien payé·es de l'OCDE.

En outre, il ne s'agit que de revalorisations indemnitaires qui ne sont pas comprises dans le calcul des pensions de retraite.

Pire, le ministère confirme le « travailler plus pour gagner plus » avec le pacte auquel la CGT est farouchement opposée. Ce dispositif met en place une revalorisation en contrepartie de missions supplémentaire ce qui est inacceptable au vu du temps de travail des personnels enseignants.

Alors que les diverses études confirment l'épuisement professionnel des enseignant·es, le ministère persiste à mettre en place un dispositif qui va mettre les personnels en concurrence, fragiliser les collectifs de travail et aggraver largement les inégalités femmes/hommes, sous le prétexte fallacieux d'améliorer le service public d'Éducation.

Par ailleurs, il est mensonger de faire croire que toute absence sera remplacée dès le lendemain à partir de septembre, alors qu'un grand nombre d'absences de longue durée ne le sont déjà pas pendant parfois des mois, faute de personnels en nombre suffisant. Si le ministère veut améliorer le service public, il faut créer des postes à la hauteur des besoins, pourvus par des titulaires revalorisé·es, pour diminuer les effectifs par classe et assurer les remplacements.

**Enfin, les autres catégories de personnels de l'Éducation nationale qui contribuent à faire vivre ce service public sont totalement ignorées par ces annonces, en particulier les personnels de catégorie C, AESH et AEd. C'est inacceptable !**

**La CGT Éduc'action refuse catégoriquement le pacte. Elle exige une augmentation indiciaire immédiate de l'ensemble des personnels de 400 € net par mois, une hausse de la valeur du point d'indice à la hauteur de l'inflation et sa ré-indexation sur l'indice des prix à la consommation ainsi que l'ouverture de négociation sur l'ensemble des grilles indiciaires.**

**Plus que jamais, elle appelle les personnels à faire du 1<sup>er</sup> mai une réussite exceptionnelle pour leur retraite et pour leur salaire.**

Montreuil, le 21 avril 2023